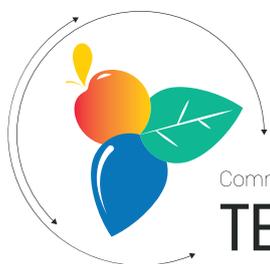


**RAPPORT**

**DÉVELOPPEMENT  
DURABLE**

20

21



Communauté de Communes

**TERRE D'AU**GE

# RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

(En application de l'article D2224-1 du Code  
Général des Collectivités Territoriales)

# SOMMAIRE

## p. 01

### CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES DU SERVICE

p. 01

Données sur le SPANC

p. 02

Indice de mise en oeuvre de l'assainissement non collectif

## p. 03

### LES MISSIONS DU SPANC

p. 03

Diagnostic des installations d'assainissement non collectif existantes

p. 03

Contrôle de conception et d'implantation

p. 03

Contrôle d'exécution des travaux

## p. 04

### INDICATEURS TECHNIQUES

p. 04

Diagnostic des installations d'assainissement non collectif existantes

p. 06

Contrôles des installations neuves et réhabilitations

p. 08

Subvention de l'Agence de l'Eau Seine Normandie

p. 09

Evolution du nombre de contrôles

p. 09

Indicateurs de performance

## p. 10

### INDICATEURS FINANCIERS

p. 10

Dépenses et recettes de fonctionnement en 2021

p. 10

Dépenses et recettes d'investissement en 2021

# I. Caractéristiques techniques du service

## 1. Données sur le SPANC

La loi du 3 janvier 1992 dite "loi sur l'eau" oblige les collectivités à effectuer le contrôle des installations d'assainissement non collectif de toutes les habitations existantes et en projet sur leur territoire.

Cette loi a été renforcée par la loi 2006-1772 du 30 décembre 2006 en apportant de nombreuses précisions sur la réalisation de ce contrôle.

Pour répondre à cette obligation, Terre d'Auge a mis en place le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) le 1er janvier 2006. Ce service intervient sur les 44 communes adhérentes à la Communauté de Communes en 2019. Ce territoire compte 19 770 habitants (INSEE 2013) et environ 6 500 installations d'assainissement non collectif.



## 2. Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif

Cet indicateur permet de mesurer la maîtrise des pollutions domestiques diffuses et d'apprécier l'étendue des prestations assurées en assainissement non collectif. Il permet donc de définir quelles missions (obligatoires et/ou facultatives) sont exercées par le SPANC. Pour chaque mission mise en œuvre, des points sont attribués, comme défini dans les tableaux ci-dessous. Le résultat est compris entre 0 et 140.

Les éléments indiqués au point B sont pris en compte si la somme des éléments indiqués au point A atteint 100.

A	Caractéristiques	Nombre de points à attribuer	Nombre de points attribués au SPANC
Éléments obligatoires pour la mise en place du SPANC	Délimitation des zones d'assainissement non collectif par délibération.	+20	+20
	Application d'un règlement du SPANC approuvé par délibération.	+20	+20
	Mise en œuvre de la vérification de conception et d'exécution des installations réalisées ou réhabilitées depuis moins de 8 ans.	+30	+30
	Mise en œuvre du diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des autres installations.	+30	+30
	<b>TOTAL</b>	<b>+ 100</b>	<b>+100</b>

B	Caractéristiques	Nombre de points à attribuer	Nombre de points attribués au SPANC
Éléments facultatifs du SPANC	Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire l'entretien des installations.	+10	0
	Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations.	+20	0
	Existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidange.	+10	0
	<b>TOTAL</b>	<b>+40</b>	<b>0</b>

Pour l'année 2021, l'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif est de  $A + B = 100$  sur 140, le service exerçant les missions obligatoires qui lui incombent mais pas les missions facultatives.

### 3. Les missions du SPANC

#### a. Diagnostic des installations d'assainissement non collectif existantes

Le SPANC réalise sur son territoire une étude diagnostique des installations d'assainissement non collectif existantes. Cette étude a pour objectif de vérifier le fonctionnement de chaque installation.

Ce contrôle est basé sur les critères d'évaluation précisés dans l'annexe II de l'arrêté du 27 avril 2012, relatif aux modalités de l'exécution de la mission de contrôle des installations d'assainissement non collectif, précisant les points engendrant une non-conformité, parmi ceux-ci :

- L'absence d'installation
- Une installation incomplète et/ou inaccessible
- Une installation significativement sous-dimensionnée
- Un risque de contact humain avec les eaux usées
- Un défaut de fermeture

Chaque visite donne lieu à la rédaction d'un rapport détaillé, indiquant les caractéristiques de l'installation, les conclusions du contrôle avec notamment des recommandations pour un meilleur fonctionnement de l'installation et les conseils d'entretien. Ce compte rendu est ensuite transmis au propriétaire de l'habitation.

#### b. Contrôle de conception et d'implantation

Ce contrôle est réalisé à l'occasion d'une demande de permis de construire (PC), d'une déclaration préalable (DP) ou d'un projet de réhabilitation de l'assainissement non collectif.

Il a pour but de vérifier que le projet est conforme à l'arrêté du 7 septembre 2009, modifié par l'arrêté du 7 mars 2012, fixant les prescriptions techniques applicables aux systèmes d'assainissement non collectif.

Lors de la réception d'un dossier de demande d'installation d'assainissement non collectif, une vérification du caractère complet du dossier est effectuée. Les différents documents joints au dossier (étude de sol, plan de masse, plan en coupe...) sont analysés. Ainsi, sont vérifiés les distances réglementaires, l'implantation des dispositifs d'assainissement et d'eaux pluviales, le dimensionnement de la filière, etc. Le cas échéant, des modifications ou informations peuvent être demandées.

Un avis technique sur le dossier est apporté par le SPANC avant d'être transmis au propriétaire et en mairie.

#### c. Contrôle d'exécution des travaux

Il consiste à réaliser une visite sur le terrain afin de contrôler la mise en place de la filière d'assainissement. Ainsi, l'implantation du dispositif, la nature des matériaux, les pentes... sont vérifiées conformément au DTU 64-1, révisé en mars 2007, puis en août 2013. Pour chaque type de filière d'assainissement individuel, le contrôle du dispositif est réalisé avant remblaiement.

Cependant, il est fréquemment utile de demander des photos au terrassier lorsque des modifications sont demandées ou lorsque des éléments de la filière sont manquants lors de la visite (notamment la mise en place de l'extracteur sur la ventilation d'extraction des gaz de la fosse).

Suite à ce contrôle, un certificat est émis et envoyé au propriétaire.

## II. Indicateurs techniques

### 1. Diagnostic des installations d'assainissement non collectif existantes

En 2021, 385 installations d'assainissement non collectif existantes ont été contrôlées. Sur ces 385 contrôles réalisés, 375 ont été effectués dans le cadre d'une vente immobilière.

#### a. Contrôles réalisés dans le cadre d'une vente immobilière

Commune	Installation ne présentant pas de défaut	Installation acceptable avec recommandations	Installation non conforme	Installation non conforme présentant un danger pour la santé des personnes	Absence d'installation	Total général
ANNEBAULT	1		5	1	3	10
AUVILLARS	1	1	1	1		4
BEAUMONT-EN-AUGE			5	2	1	8
BLANGY-LE-CHATEAU	1		6	1	1	9
BONNEBOSQ	1	1	7			9
BONNEVILLE-LA-LOUVET	2	2	12	3	3	22
BONNEVILLE-SUR-TOUQUES	1	5	6	2		14
BOURGEAUVILLE		1	2			3
BRANVILLE	5	1	5		2	13
CANAPVILLE	5	1	4			10
CLARBEC	1	3	10			14
DANESTAL		1	3	3		7
DRUBEC	1	1	2	1		5
ENGLESQUEVILLE-EN-AUGE			3			3
FIERVILLE-LES-PARCS		2	4			6
FORMENTIN		3	3	1		7
GLANVILLE			7	1	1	9
LA ROQUE-BAIGNARD		1	3	1	1	6
LE BREUIL-EN-AUGE	3	2	4		1	10
LE BREVEDENT	1	1	2			4
LE FAULQ	1	1	8		1	11
LE FOURNET			1			1
LE MESNIL-SUR-BLANGY	1		5			6
LE TORQUESNE	1	3	9	1		14

LEAUPARTIE			2			2
LES AUTHIEUX-SUR-CALONNE		1	8	1	2	12
MANERBE		3	3	2		8
MANNEVILLE-LA-PIPARD	1	2	11		1	15
NOROLLES			1	1		2
PIERREFITTE-EN-AUGE			1	2		3
PONT-L'EVEQUE			7	4	2	13
REPENTIGNY	1		3	1		5
REUX	1		1	1	1	4
SAINT-ANDRE-D'HEBERTOT	1	1	7	3		12
SAINT-BENOIT-D'HEBERTOT	2		6	1		9
SAINT-ETIENNE-LA-THILLAYE	3	2	6	2	1	14
SAINT-HYMER	4	3	13	4	2	26
SAINT-JULIEN-SUR-CALONNE			8	2		10
SAINT-MARTIN-AUX-CHARTRAINS	2	1	1	3		7
SAINT-PHILBERT-DES-CHAMPS		2	4		2	8
SURVILLE	2	1	4	1		8
TOURVILLE-EN-AUGE			4	1	2	7
VALSEME			4	1		5
<b>Total général</b>	<b>43</b>	<b>46</b>	<b>211</b>	<b>48</b>	<b>27</b>	<b>375</b>

## b. Contrôles ponctuels hors vente immobilière réalisés

Des contrôles ponctuels, hors vente immobilière, peuvent être réalisés. Il peut s'agir de suspicion de pollution, d'un contrôle pour le montage d'un dossier de demande de subvention, d'une demande des communes.

Commune	Installation ne présentant pas de défaut	Installation acceptable avec recommandations	Installation non conforme	Installation non conforme présentant un danger pour la santé des personnes	Total général
BONNEVILLE-SUR-TOUQUES			1	1	2
CLARBEC				1	1
GLANVILLE				1	1
LE FOURNET				1	1
MANERBE				1	1
PIERREFITTE-EN-AUGE		1			1
SAINT-ETIENNE-LA-THILLAYE				1	1

SAINT-HYMER	1				1
TOURVILLE-EN-AUGE				1	1
<b>Total général</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>7</b>	<b>10</b>

## 2. Contrôles des installations neuves et des réhabilitations

Le contrôle des installations neuves et des réhabilitations s'opère en deux étapes :

- Le contrôle de conception et d'implantation (CCI) permet de vérifier que le projet est conforme à la réglementation, sur la base d'une étude de définition de filière et des plans de masse et en coupe de l'installation projetée
- Une fois le chantier réalisé, et avant la fermeture des tranchées, le contrôle de bonne exécution des travaux (CBET) permet de s'assurer que la réalisation est conforme à la conception validée dans le CCI

Contrôles de conception et d'implantation :

Commune	Nombre de contrôles de conception et d'implantation réalisés en 2021
ANNEBAULT	2
AUVILLARS	7
BEAUMONT-EN-AUGE	4
BLANGY-LE-CHATEAU	7
BONNEBOSQ	1
BONNEVILLE-LA-LOUVET	8
BONNEVILLE-SUR-TOUQUES	13
BOURGEAUVILLE	5
BRANVILLE	2
CANAPVILLE	4
CLARBEC	13
DANESTAL	6
DRUBEC	3
ENGLESQUEVILLE-EN-AUGE	3
FIERVILLE-LES-PARCS	
FORMENTIN	3
GLANVILLE	8
LA ROQUE-BAIGNARD	1
LE BREUIL-EN-AUGE	1
LE BREVEDENT	1
LE FAULQ	9
LE FOURNET	4
LE MESNIL-SUR-BLANGY	2
LE TORQUESNE	6
LEAUPARTIE	1
LES AUTHIEUX-SUR-CALONNE	5
MANERBE	7
MANNEVILLE-LA-PIPARD	5
NOROLLES	2

PIERREFITTE-EN-AUGE	1
PONT-L'EVEQUE	6
REPENTIGNY	2
REUX	4
SAINT-ANDRE-D'HEBERTOT	10
SAINT-BENOIT-D'HEBERTOT	14
SAINT-ETIENNE-LA-THILLAYE	10
SAINT-HYMER	17
SAINT-JULIEN-SUR-CALONNE	7
SAINT-MARTIN-AUX-CHARTRAINS	5
SAINT-PHILBERT-DES-CHAMPS	5
SURVILLE	10
TOURVILLE-EN-AUGE	1
VALSEME	6
VIEUX-BOURG	
<b>Total général</b>	<b>231</b>

Contrôles de bonne exécution des travaux :

<b>Commune</b>	<b>Nombre de contrôles de bonne exécution des travaux réalisés en 2021</b>
ANNEBAULT	3
AUVILLARS	4
BEAUMONT-EN-AUGE	3
BLANGY-LE-CHATEAU	2
BONNEBOSQ	3
BONNEVILLE-LA-LOUVET	6
BONNEVILLE-SUR-TOUQUES	4
BOURGEAUVILLE	3
BRANVILLE	9
CANAPVILLE	7
CLARBEC	4
DANESTAL	1
DRUBEC	1
ENGLESQUEVILLE-EN-AUGE	2
FIERVILLE-LES-PARCS	5
FORMENTIN	1
GLANVILLE	6
LA ROQUE-BAIGNARD	1
LE BREUIL-EN-AUGE	4
LE BREVEDENT	1
LE FAULQ	4
LE FOURNET	
LE MESNIL-SUR-BLANGY	3

LE TORQUESNE	6
LEAUPARTIE	
LES AUTHIEUX-SUR-CALONNE	4
MANERBE	5
MANNEVILLE-LA-PIPARD	2
NOROLLES	1
PIERREFITTE-EN-AUGE	3
PONT-L'EVEQUE	2
REPENTIGNY	
REUX	2
SAINT-ANDRE-D'HEBERTOT	4
SAINT-BENOIT-D'HEBERTOT	10
SAINT-ETIENNE-LA-THILLAYE	13
SAINT-HYMER	6
SAINT-JULIEN-SUR-CALONNE	2
SAINT-MARTIN-AUX-CHARTRAINS	6
SAINT-PHILBERT-DES-CHAMPS	3
SURVILLE	7
TOURVILLE-EN-AUGE	
VALSEME	3
VIEUX-BOURG	
<b>Total général</b>	<b>156</b>

### 3. Subvention de l'Agence de l'Eau Seine Normandie

L'Agence de l'Eau Seine Normandie propose des subventions pour les travaux de réhabilitation de l'assainissement non collectif dans le cadre de son 11ème programme d'intervention (2019-2024).

La mise en place de ces subventions est réalisée sous forme d'une opération groupée organisée par le SPANC, qui doit présenter au moins 15 dossiers par demande. Le soutien est forfaitaire et s'élève à 6 000 € par installation (dans la limite du montant des travaux), et 50% du coût de l'étude.

Grâce au SPANC en 2021, 15 dossiers de demande de réhabilitation ont été soutenus.

## 4. Evolution du nombre de contrôles

Le tableau ci-dessous représente le nombre de diagnostics et de contrôles effectués chaque année depuis 2016 :

Evolution du nombre de contrôles annuels	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Diagnostic des installations d'assainissement non collectif existantes	262	546	378	293	317	375
Contrôle de conception et d'implantation	181	170	210	212	186	231
Contrôle de bonne exécution des travaux	87	54	110	148	114	156

## 5. Indicateurs de performance

Le taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (indicateur de performance P301.3) est défini par l'arrêté du 2 mai 2007 comme le rapport entre le nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité connue et validée par le service à la fin de l'année considérée et le nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service.

Evolution du taux de conformité annuel	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité connue et validée par le service à la fin de l'année considérée	3 584	3 857	4 004	4 365	4 744	5 111	5 570
Nombre total d'installations contrôlées	5 362	5 711	6 311	6 799	7 240	7 671	8 212
Taux de conformité	66.84%	67.54%	63.44%	64.20%	65.52%	66.63%	67,83%

### III. Indicateurs financiers

Le service n'est pas assujéti à la TVA.

#### 1. Dépenses et recettes de fonctionnement en 2021

La délibération du Conseil Communautaire n°CC-DEL-2018-058 du 12 avril 2018 a fixé le montant des redevances :

- Le diagnostic d'un système d'assainissement existant : 75 €
- Le diagnostic vente : 200 €
- Le contrôle de conception et d'implantation suivi du contrôle de bonne exécution des travaux :
  - Le contrôle de conception et d'implantation : 80 €
  - Suivi du contrôle de bonne exécution des travaux : 70 €

Dépenses de fonctionnement	2021
Type d'opération	Total
Charges à caractère général (prestations)	57 525,11
Charges de personnel	29 999,14
Autres charges de gestion courante	1 955,00
Charges exceptionnelles	945
Amortissements	10 054,93
<b>Total général</b>	<b>100 479,18</b>

Recettes de fonctionnement	2021
Type d'opération	Total
Redevances	89600
Dotations, subventions, participations	720
Produits exceptionnels	5 826,10
<b>Total général</b>	<b>111 906,10</b>

#### 2. Dépenses et recettes d'investissement en 2021

Dépenses d'investissement	2021
Type d'opération	Total
Opérations pour compte de tiers	66 658,00
<b>Total général</b>	<b>66 658,00</b>

Recettes d'investissement	2021
Type d'opération	Total
Opérations pour compte de tiers	23 370,00
Opérations d'ordre	10 054,93
<b>Total général</b>	<b>33 424,93</b>

Fait à Pont l'Evêque, le 14 septembre 2022

Le président de la commission Environnement

Joël LEBRUN

# RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS

(En application de l'article D2224-1 du Code  
Général des Collectivités Territoriales)

## 01

### SYNTHÈSE

p. 01

**Les compétences**

p. 01

**Le territoire**

p. 02

**La territorialisation de la gestion des déchets sur Terre d'Auge**

p. 03

**Collecte en porte à porte et points d'apport volontaire**

La collecte bicompartimentée en porte à porte

La collecte du verre en points d'apport volontaire

p. 05

**Transfert et traitement des déchets issus de la collecte en porte à porte et en apport volontaire**

Quai de transfert de Touques

Ordures ménagères résiduelles

Déchets recyclables (sauf verre)

Verre

p. 06

**Les déchetteries**

Déchetterie Terre d'Auge à Pont l'Evêque

Dépôt surveillé Terre d'Auge au Breuil en Auge

Tarifs applicables sur la déchetterie Terre d'Auge à Pont l'Evêque

p. 08

**Modalités d'exploitation**

p. 09

**Eco-organismes**

## 10

### INDICATEURS TECHNIQUES

p. 10

**Tonnages collectés en PAP et PAV**

p. 12

**Tonnages collectés en déchetteries**

Déchetterie Terre d'Auge à Pont l'Evêque

Dépôt surveillé Terre d'Auge au Breuil en Auge

p. 13

**Indice de réduction des quantités de déchets**

p. 14

**Filières de traitement des déchets collectés en déchetteries**

p. 17

**Localisation, capacités et exploitants des unités de traitement**

p. 17

**Tri des emballages**

p. 19

**Valorisation des emballages ménagers**

p. 20

**Traitement des ordures ménagères résiduelles**

p. 21

**Prévention et réduction de l'impact de la gestion des déchets**

## 20

### INDICATEURS FINANCIERS

p. 22

**Dépenses réalisées en 2021**

a. Dépenses en section de fonctionnement

b. Dépenses en section d'investissement

p. 23

**Recettes réalisées en 2021**

a. Recettes en section de fonctionnement

b. Recettes en section d'investissement

p. 25

**Coût aidé**

# I. Synthèse

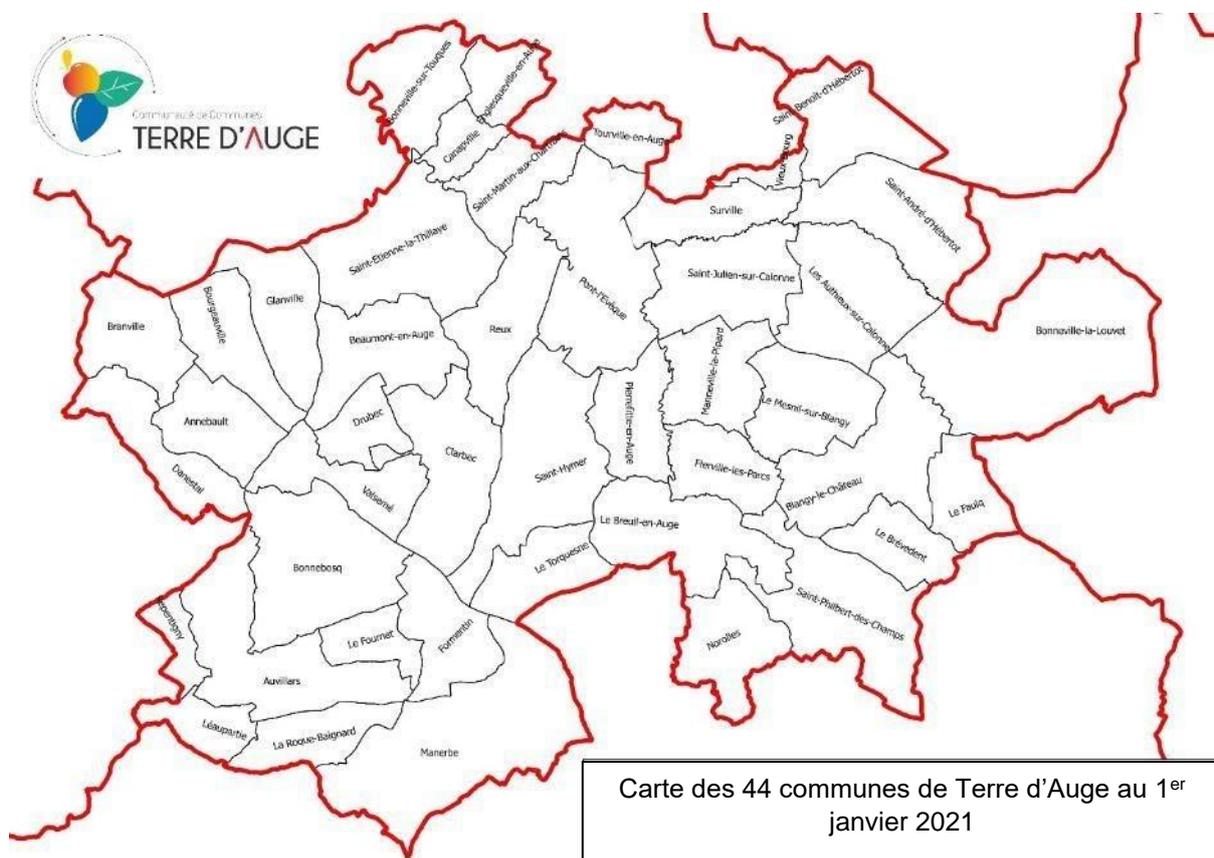
## 1. Les compétences

La Communauté de communes Terre d'Auge (CCTA) est compétente en matière de « *collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés* ».

CCTA a transféré sa compétence « *traitement* » au Syndicat d'Élimination et de Valorisation Énergétique des Déchets de l'Estuaire (SEVEDE).

## 2. Le territoire

CCTA se compose de 44 communes qui rassemblent 19 770 habitants (INSEE 2019).

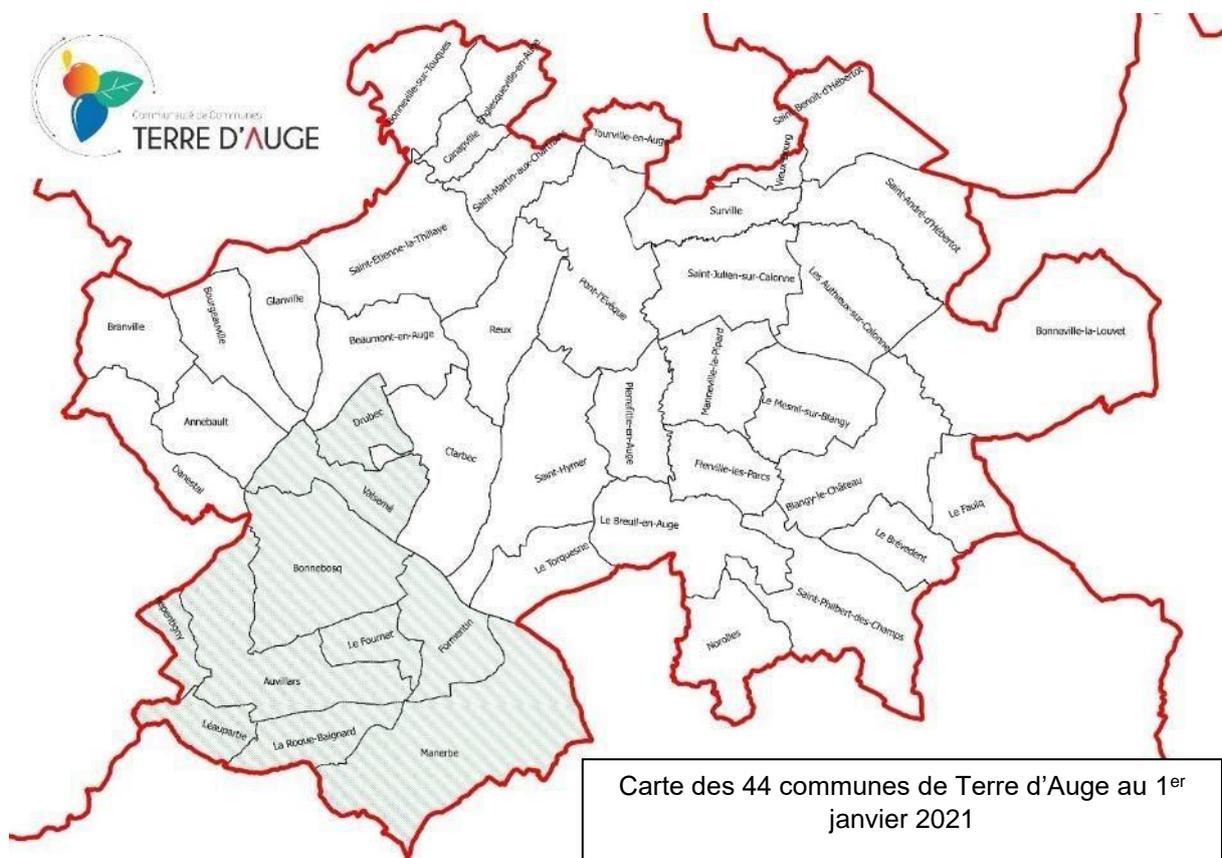


### 3. La territorialisation de la gestion des déchets

La gestion des déchets est territorialisée, depuis l'intégration de 10 nouvelles communes au 1<sup>er</sup> janvier 2018 :

- Pour les 34 communes membres de la communauté de communes avant le 31/12/2017 : la gestion reste inchangée
- Pour les dix communes intégrées le 1<sup>er</sup> janvier 2018 : la gestion des déchets était confiée en 2020 par convention, à Lisieux Normandie Agglomération, qui a absorbé le SIDMA à la même date. La gestion de ces 10 communes a été récupérée en gestion directe par Terre d'Auge au 1<sup>er</sup> Avril 2021 pour la collecte du Verre et au 1<sup>er</sup> Décembre 2021 pour la collecte en porte à porte.

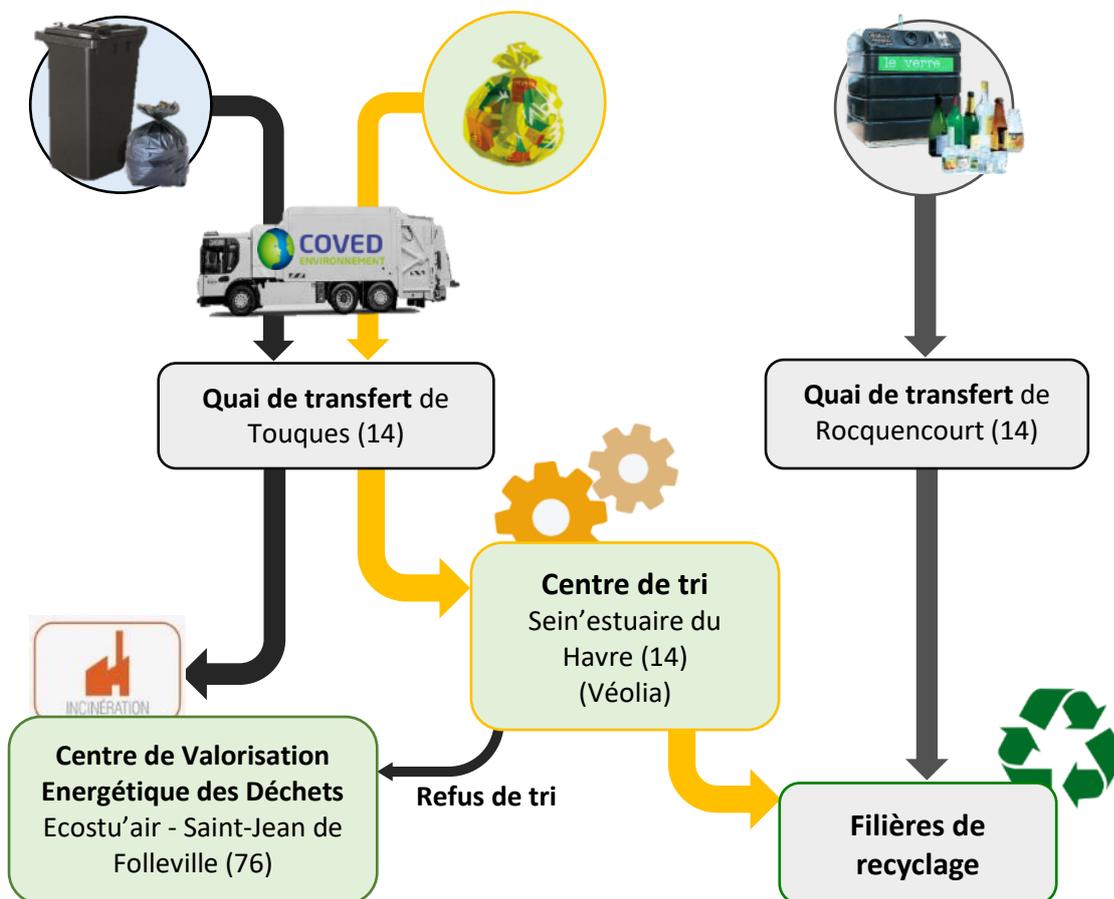
La carte ci-après vous montre les communes concernées (en hachuré).



Cependant, les tournées de collecte ont été redéfinies dès le début d'année 2021, de manière à ce que Terre d'Auge puisse avoir accès aux tonnages produits sur cette partie du territoire. Nous vous présenterons donc dans ce rapport les tonnages collectés sur l'intégralité du territoire pour l'année 2021.

## 4. Collecte en porte à porte et points d'apport volontaire

Ci-dessous, est présenté le schéma de synthèse de l'organisation de la collecte et de l'évacuation des déchets sur le territoire de la Communauté de Communes.



### a. La collecte en benne bi-compartmentée en porte à porte

Les Ordures Ménagères (OM), c'est-à-dire les déchets ménagers recyclables issus de la collecte sélective (CS) et les Ordures Ménagères résiduelles (OMr), sont collectées auprès des foyers de CCTA en porte à porte (ponctuellement dans certains hameaux en points de regroupement).

Les OMr sont majoritairement déposés en bacs. Les déchets issus de la collecte sélective sont déposés en sacs jaunes, disponibles gratuitement dans les mairies ou à la déchetterie Terre d'Auge à Pont-l'Évêque sur présentation de la carte d'accès au site.

**La collecte des OMr et CS est hebdomadaire** et réalisée lors de la même tournée, avec des camions de 26 tonnes bi-compartmentés et une mini benne pour certains chemins difficiles d'accès.

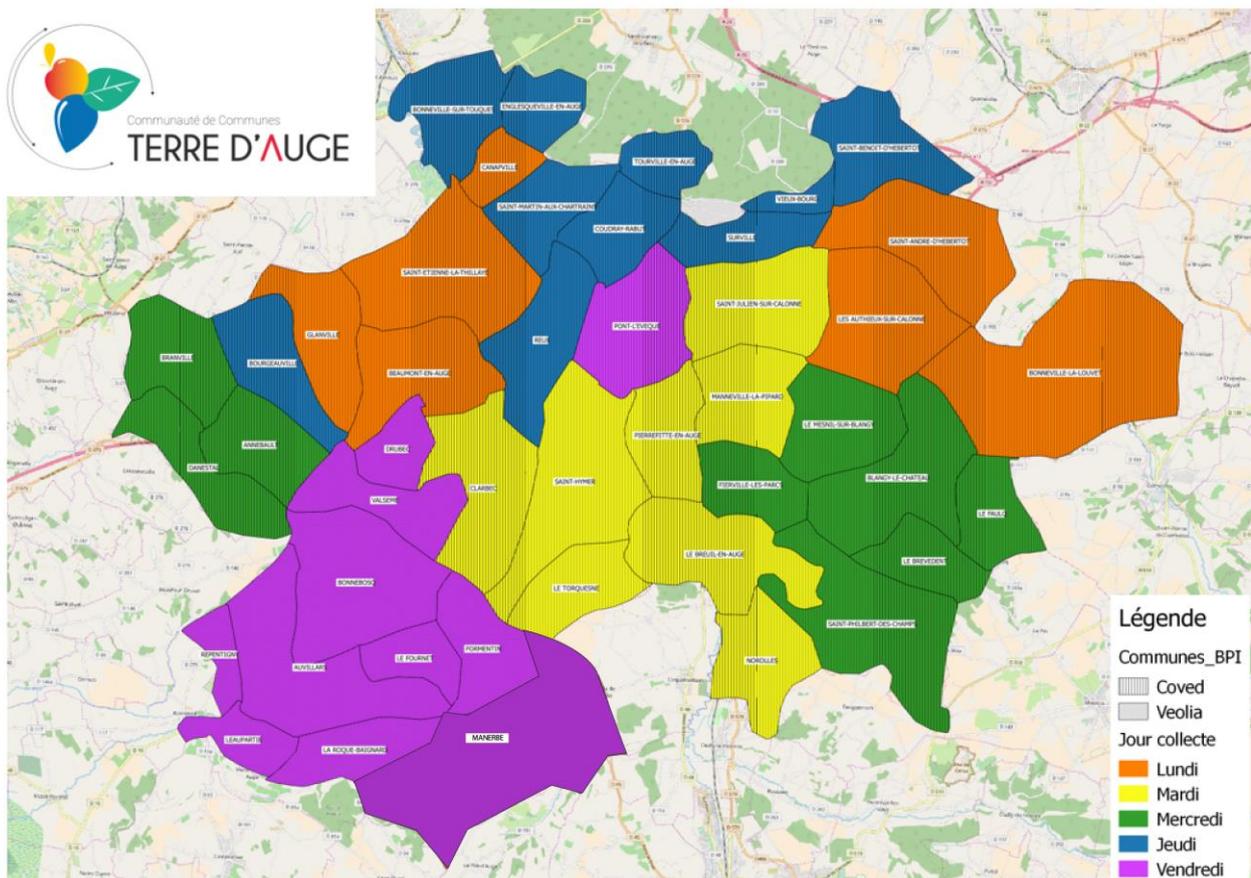
Compte tenu de leur production de déchets, certains établissements bénéficient d'une collecte supplémentaire. Ainsi, certains professionnels listés de Pont l'Evêque, disposent de deux collectes hebdomadaires.

Le village Normandy Garden situé sur les communes de Branville et Danestal, dispose également de deux collectes hebdomadaires d'OM.

Du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août, une seconde collecte hebdomadaire d'OM est organisée pour les établissements suivants, situés autour du lac Terre d'Auge :

- Hôtel-restaurant « Eden Park »
- Domaine du Houvre
- Camping du lac

Les jours de collecte par commune sont présentés sur la carte suivante :



## **b. La collecte du verre en point d'apport volontaire**

La collecte du verre est assurée en Points d'Apport Volontaire (PAV) équipés de colonnes aériennes de 3 m<sup>3</sup> et 4 m<sup>3</sup> et de colonnes enterrées de 4 m<sup>3</sup>, réparties sur l'ensemble du territoire de Terre d'Auge. Sont ainsi 71 colonnes, sur l'ensemble des 44 communes. Ces colonnes sont collectées selon leur remplissage.

# **5. Transfert et traitement des déchets issus de la collecte en porte à porte et en apport volontaire**

## **a. Quai de transfert de Touques**

Les déchets ménagers (OMr et CS) transitent par le **centre de transfert de Touques** qui appartient au SEVEDE. L'objectif est de massifier le flux de déchets et optimiser le transport vers les installations de traitement/tri.

## **b. Ordures ménagères résiduelles**

Les OMr produites sur le territoire de la communauté de communes Terre d'Auge sont ensuite **incinérées au centre de valorisation énergétique des déchets de l'estuaire « Ecostu'air »** par le Syndicat d'Elimination et de Valorisation Energétique des déchets de l'Estuaire (SEVEDE). Cette usine d'incinération est située à Saint Jean de Folleville, dans le département de la Seine Maritime (76).

## **c. Déchets recyclables (sauf verre)**

Les déchets issus de la collecte sélective en porte à porte sont transportés au centre de tri « Sein'Estuaire » exploité par Veolia au Havre (76). Le marché a été renouvelé au 1<sup>er</sup> Avril 2020, et VEOLIA est resté titulaire du marché.

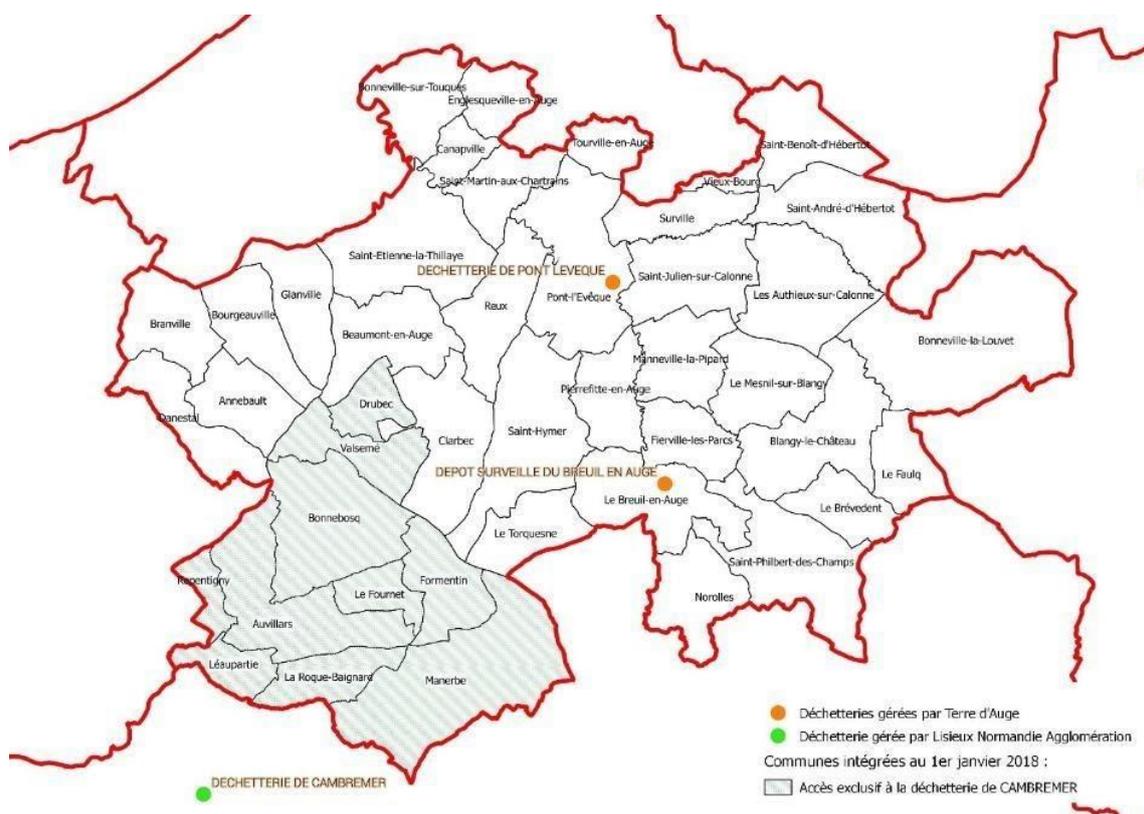
## **d. Verre**

Après collecte en apport volontaire par la société MINERIS, le verre est acheminé directement vers le site d'Occidental Sea Glass à Saint Vigor D'Ymonville (76) pour y être recyclé.

Concernant le traitement des déchets collectés sur les 10 communes, la collecte des PAV a été récupérée en direct par Terre d'Auge au 1<sup>er</sup> Avril 2021, sur le marché de Mineris.

## 6. Les déchetteries

La communauté de communes Terre d'Auge exploite en haut de quai **deux déchetteries** (situées à Pont l'Evêque et au Breuil en Auge) ouvertes exclusivement aux habitants des 34 communes. Trois agents sont employés à la gestion de ces sites à plein temps, un agent à temps partiel, complétés par du renfort en intérim sur les périodes d'activité importante, ou durant les périodes de congés. Les habitants des dix communes intégrées le 1<sup>er</sup> janvier 2018 ont exclusivement accès à la déchetterie de Cambremer.



### a. Déchetterie Terre d'Auge à Pont-l'Evêque

La déchetterie Terre d'Auge à Pont-l'Evêque dispose de 11 bennes en haut de quai :

Flux de matière	Nombre de bennes
Bois (30 m <sup>3</sup> )	2
Ferraille (30 m <sup>3</sup> )	1
Cartons (30 m <sup>3</sup> )	2
Encombrants incinérables (30 m <sup>3</sup> )	1
Encombrants enfouissables (30 m <sup>3</sup> )	1
Mobilier (30 m <sup>3</sup> )	1
Gravats (15 m <sup>3</sup> )	2
Déchets Industriels Banals (DIB) (15 m <sup>3</sup> )	1

En complément, plusieurs espaces permettent de collecter d'autres flux :

- **Déchets verts** : dépôts à plat
- **Amiante** : 1 benne disponible en bas de quai,
- **Déchets Dangereux Spécifiques (DDS) et les lampes usagées** : 2 armoires spécifiques,
- **Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE)** : caisses métalliques,
- **Huiles** : une colonne aérienne,
- **Cartouches d'encre, des piles et batteries, et des cartouches de café Nespresso** : collectés séparément dans des contenants spécifiques.

La déchetterie est ouverte du lundi au samedi de 8h30 à 12h, et de 13h30 à 18h, sauf le jeudi matin où elle est fermée ainsi que le dimanche et jours fériés.

## b. Dépôt surveillé Terre d'Auge au Breuil en Auge

Le dépôt surveillé Terre d'Auge au Breuil en Auge se compose d'une aire de dépôt des déchets verts et de 3 bennes haut de quai :

- **Encombrants**
- **Cartons**
- **Ferraille**

Ce site est ouvert de 14h à 17h le 1<sup>er</sup> samedi du mois sur la période du 01/11 au 31/03, et tous les mercredis et samedis de 14h à 17h du 01/04 au 31/10.

## c. Tarifs applicables sur la déchetterie Terre d'Auge à Pont-l'Evêque

Les **particuliers** et les services des communes de la communauté de communes Terre d'Auge effectuent des dépôts à titre gratuit.

Les **professionnels** doivent s'acquitter, à réception de l'avis des sommes à payer émis par CCTA des sommes indiquées ci-dessous. Le forfait minimum est fixé à 1m<sup>3</sup> :

Matériaux	Professionnels du territoire	Professionnels hors territoire
Déchets verts	17 €/m3	18 €/m3
Ferrailles-métaux	10 €/m3	10 €/m3
Encombrants	12 €/m3	13 €/m3
Bois	10 €/m3	11 €/m3
Gravats -Inertes	17 €/m3	18 €/m3
Déchets amiantés	20 €/m3	30 €/m3
DDS (Déchets Dangereux Spécifiques : acides, bases, peintures, liquides inflammables, aérosols, phytosanitaires, ...)	1,60 €/kg	1,60 €/kg
Huiles végétales	1,60 €/kg	1,60 €/kg
Batteries	1,60 €/kg	1,60 €/kg

Le dépôt admissible de déchets par jour par usager ne peut excéder 2m<sup>3</sup> pour les particuliers et limité à un véhicule utilitaire de moins de 3,5 tonnes de PTAC (Poids Total Autorisé en Charge) pour les professionnels.

Pour les déchets amiantés, le dépôt maximum est fixé à 1m<sup>3</sup> par semaine pour tous les usagers.

## 7. Modalités d'exploitation

Dénomination du marché	Titulaire	Début du contrat	Fin du contrat
Collecte en porte à porte et transport des <b>ordures ménagères et assimilés et des recyclables</b> (Emballages et papier en mélange)	<b>COVED</b>	01/07/2017	30/06/2023
Transport et <b>tri des déchets recyclables</b> issus de la collecte sélective	<b>Véolia</b>	01/04/2020	31/03/2023
Collecte sélective du <b>verre</b> en apport volontaire, transport du verre et lavage des colonnes	<b>MINERIS</b>	01/04/2020	31/03/2024
Fourniture, entretien, lavage des colonnes enterrées d'apport volontaire du <b>verre</b>	<b>CITEC ENVIRONNEMENT</b>	Marché terminé Non renouvelé	
Fourniture de <b>sacs plastiques</b> pour la collecte des emballages ménagers	<b>BARBIER</b>	Marché terminé en juillet 2020. Non renouvelé	
Enlèvement, traitement et/ou valorisation des <b>encombrants</b> collectés en déchetterie	<b>IPODEC</b>	01/04/2019	31/03/2023
Enlèvement, traitement et/ou valorisation du <b>bois</b> collecté en déchetterie	<b>COVED</b>	01/04/2019	31/03/2023
Enlèvement, traitement et/ou valorisation des <b>gravats</b> collectés en déchetterie	<b>JMR Transport</b>	01/04/2019	31/03/2023
Enlèvement, traitement et/ou valorisation des <b>déchets verts</b> collectés en déchetterie	<b>JMR Transport</b>	01/04/2019	31/03/2023
Enlèvement, traitement et/ou valorisation des <b>déchets métalliques</b> collectés en déchetterie	<b>PASSENAUD</b>	01/04/2019	31/03/2023
Enlèvement, traitement et/ou valorisation des <b>cartons</b> collectés en déchetterie	<b>PASSENAUD</b>	01/04/2019	31/03/2023
Enlèvement et traitement des <b>déchets dangereux des ménages</b> des professionnels collectés en déchetterie	<b>MADELINE</b>	01/04/2019	31/03/2023
Enlèvement et traitement des <b>déchets amiantés</b> collectés en déchetterie	<b>IPODEC</b>	01/04/2019	31/03/2023

## 8. Eco-organismes

CCTA adhère aux éco-organismes suivants :

Eco-organismes	Déchets concernés	Missions
CITEO (anciennement Eco-emballages et Ecofolio)	Emballages ménagers	Organiser le dispositif national du tri et du recyclage : mieux trier, recycler plus et réduire les emballages ménagers
	Papiers	Inciter au geste de tri, orienté vers une collecte financièrement maîtrisée, faire de l'éco-conception la base de toute production
Ecosystem	DEEE : Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques	Collecte et recyclage
	Lampes et tubes usagés	Collecte et recyclage
EcoDDS	Déchets Diffus Spécifiques	Collecter et traiter les déchets chimiques des particuliers
Refashion (anciennement ECO TLC)	Textiles, Linges de maison et Chaussures	Sensibilisation, et rapprochement des parties prenantes, du concepteur au recycleur
Corépile	Piles et accumulateurs	Collecte et recyclage
Eco-Mobilier	Déchets d'ameublement	Collecte et recyclage

Pour les 10 communes intégrées au 01/01/2018, ces informations sont retranscrites dans le rapport sur le prix et la qualité du service déchets réalisé, pour le territoire de l'ancien SIDMA, par Lisieux Normandie Agglomération.

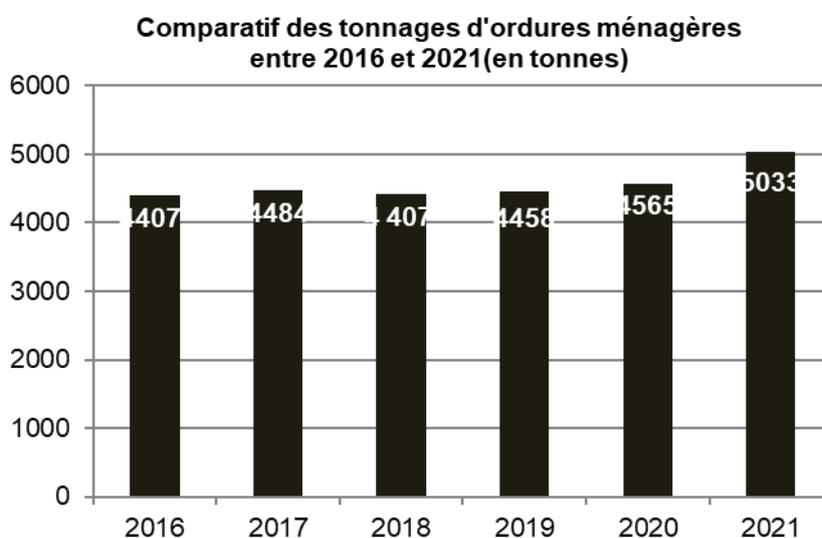
## II. Indicateurs techniques

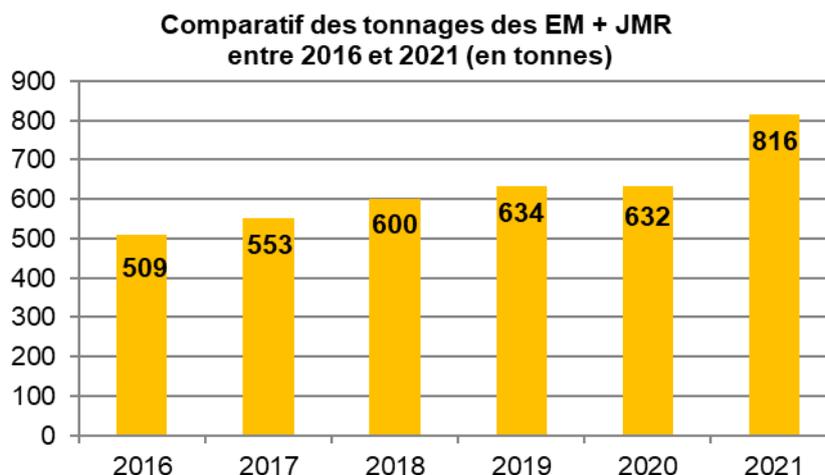
### 1. Tonnages des collectes en PAP et PAV

Les tonnages collectés en porte à porte et en apport volontaire pour l'année 2021, en comparaison avec l'année précédente, sont présentés dans le tableau ci-dessous :

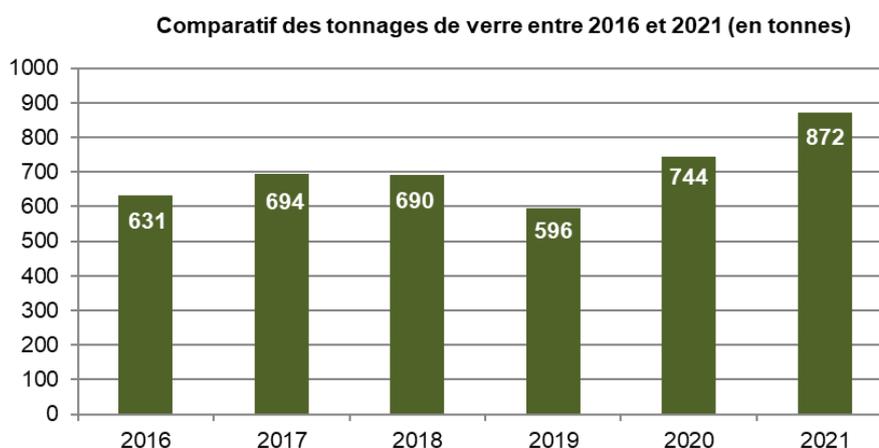
Flux	Tonnages 2020	Tonnages 2021	Ratio 2021 kg/an/hab (population municipale)	Evolution 2020/2021	
				En tonnes	En %
<b>OMr</b> (Ordures Ménagères résiduelles)	4 565	5 033	254,58	+ 468	+ 10,25 %
<b>EM+JRM</b> (Emballages ménagers + Journaux/Revues/magazines)	632	816	41,27	+ 184	+ 29,11 %
<b>Verre</b>	744	872	44,10	+ 128	+ 17,20 %

L'évolution des tonnages pour chaque flux de déchet depuis 2016 est la suivante :





Les augmentations de tonnages entre 2020 et 2021, pour les ordures ménagères et les recyclables, s'expliquent notamment par le fait que jusqu'au 31/12/2020, seuls les tonnages collectés sur les 34 communes historiques étaient comptabilisés. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021, les tonnages sont comptabilisés sur les 44 communes, soit l'ensemble du territoire de Terre d'Auge. Ils s'expliquent également par le caractère exceptionnel des années 2020 (année de confinement et de ralenti économique) et 2021 (année de reprise économique).



Les augmentations de tonnages entre 2020 et 2021, pour le verre, s'expliquent notamment par le fait que jusqu'au 31/03/2021, seuls les tonnages collectés sur les 34 communes historiques étaient comptabilisés. Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2021, les tonnages sont comptabilisés sur les 44 communes, soit l'ensemble du territoire de Terre d'Auge. Ils s'expliquent également par le caractère exceptionnel des années 2020 (année de confinement et de ralenti économique) et 2021 (année de reprise économique).

Depuis mai 2011, la communauté de communes Terre d'Auge a signé une convention avec l'ASTA (Association de Sauvegarde de la Touques et de ses Affluents) pour la collecte du textile sur le territoire. Le tableau ci-dessous indique les évolutions de tonnages collectés dans les différentes colonnes mises en place sur la collectivité entre 2018 et 2019 :

Tonnages de textile collectés en 2020	Tonnages de textile collectés en 2021	Evolution 2020/2021
70,398	81.043	+ 15,12 % %

Le textile ainsi collecté est d'abord trié, puis en fonction de son état, réutilisé ou recyclé (valorisation matière).

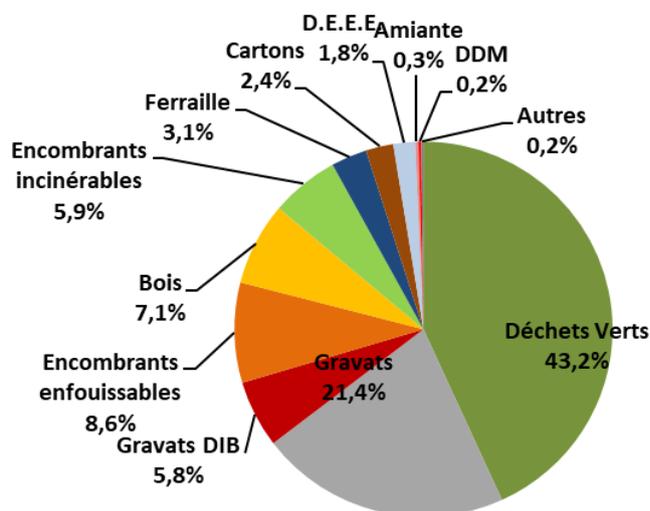
## 2. Tonnages collectés en déchetteries

Dans le tableau suivant, sont indiqués les tonnages collectés à la déchetterie Terre d'Auge à Pont l'Evêque ainsi que ceux collectés sur le dépôt surveillé situé sur la commune du Breuil en Auge :

Flux	Tonnages 2020	Tonnages 2021	Ratio 2021	Evolution 2020 / 2021	
			kg/an/hab (pop mun.)	En tonnage	En %
Déchets verts	4 757,48	6 689	400,75	+ 1 931,52	+ 40,6 %
Gravats	1 635,74	3 188,38	191,02	+ 1 552,64	+ 94,9 %
DIB	601,40	859,98	51,52	+ 258,58	+ 43 %
Encombrants enfouissables	1 028,47	1 303,67	78,11	+ 256,02	+ 24,9 %
Bois	898,52	1 060,85	63,56	+ 162,33	+ 18,1 %
Encombrants incinérables	695,33	873,64	52,34	+ 178,31	+ 25,6 %
Ferraille	386,40	458,54	27,47	+ 72,14	+ 18,7 %
Cartons	306,68	357,24	21,40	+ 50,56	+ 16,5 %
D.E.E.E.	259,34	275,29	16,49	+ 15,96	+ 6,2 %
Amiante	29,26	42,94	2,57	+ 13,68	+ 46,8 %
DDM	28,75	35,59	2,13	+ 6,84	+ 23,8 %
Autres	6,70	27,53	1,65	+ 20,84	+ 311,2 %
<b>Total</b>	<b>10 367,24</b>	<b>15 172,66</b>	<b>909,03</b>	<b>+ 4 538,59</b>	<b>+ 42,7 %</b>

La répartition en pourcentage des tonnages collectés sur les 2 sites est la suivante :

## Répartition des tonnages collectés dans les déchèteries en 2021



### 3. Indice de réduction des quantités de déchets

Les indices de réduction des tonnages en 2021, base 100 en 2010, sont indiqués dans le tableau suivant :

	Tonnages 2010	Population 2010	Ratio Kg/hab	Tonnages 2021	Population 2021	Ratio Kg/hab	Indice de réduction sur les ratios par habitant
Ordures ménagères + emballages ménagers valorisables	5 786	15 278	378,71	6 721	19 770	339,96	-10,2 %
Déchets ménagers et assimilés (PAP + PAV + Déchetterie)	12 839	15 278	840,36	21 894	19 770	1 107,43	+31,8%
Déchets non dangereux non inertes admis en installation de stockage	1 330	15 278	87,05	1 303	19 770	65,91	-24,3%

Le territoire ayant fortement évolué depuis 2010 (intégration de 14 communes, 4 en 2016 puis 10 en 2018), l'indice est calculé par rapport aux ratios par habitant.

## 4. Filières de traitement des déchets collectés en déchetteries

 PELOUSE   TAILLES	<p>Les tontes et les branchages, dit déchets verts, sont orientés vers une plateforme de compostage, située à La Folletière-Abenon (14), exploitée par ATOUT COMPOST, avant épandage agricole.</p>
 BOIS	<p>Le bois est envoyé chez Collecti'vert à Ste-Marie-des-Champs (76), puis utilisé comme matière première par LINEX (Allouville-Bellefosse, 76) pour la production de panneaux de particules.</p>
 FERRAILLE	<p>Les déchets métalliques sont orientés vers la plateforme de tri située à Rocquancourt (14), exploitée par GDE. Après séparation des métaux ferreux, non ferreux, et des indésirables, la ferraille est ensuite broyée puis évacuée dans des aciéries où elle est fondue pour redonner un nouvel acier.</p> <p>Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2019, les déchets sont transférés sur le site exploité par PASSENAUD à Hermival les Vaux (14).</p>
 PETITS APPAREILS MÉNAGERS   ÉCRANS   RÉFRIGÉRATEURS CONGÉLATEURS   GROS ÉLECTROMÉNAGER	<p>ECOSYSTEMES est l'éco-organisme en charge de la collecte et du traitement des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE).</p> <p>Ils sont séparés en 4 catégories :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Gros Electroménagers Hors Froid traités à Aniche (59) par GALLOO</li> <li>• Gros Electroménagers Froids traités à Bruyères sur Oise (95) par REFINAL INDUSTRIES</li> <li>• Ecrans à Vernouillet (28) par GALLOO</li> <li>• Petits Appareils en Mélange à Gonesse (95) par VEOLIA-TRIADÉ</li> </ul> <p>Ces déchets sont triés, démantelés, dépollués, et les matériaux (plastiques, métaux) sont récupérés pour être valorisés.</p>
 AMIANTE / CIMENT	<p>L'amiante lié à des matériaux inertes, conditionné en big bag, est orienté vers l'Installation de Stockage des Déchets Inertes à BILLY VALNOR (14 Valambray).</p>

 <p>BATTERIES</p>	<p>Les batteries sont acheminées à BLAINVILLE SUR ORNE (14), sur le site de Madeline. Elles sont broyées et l'acide est neutralisé. Les matières secondaires produites à partir des batteries (eau, plomb, plastique,...) sont réutilisées en interne (alimentation d'une serre tropicale) ou vendues dans les industries appropriées.</p>
 <p>CARTOUCHES ENCRE Et capsules « Nespresso »</p>	<p>Les cartouches d'encre sont orientées sur une plateforme de regroupement à la Chevrolière (44), par LVL. Les cartouches en bon état sont reconditionnées et remises sur le marché. Les défectueuses sont démantelées pour récupérer les matériaux ou incinérées.</p> <p>Les capsules « Nespresso » sont broyées afin de séparer l'aluminium et le marc de café à Rungis (94), par COVED. L'aluminium est réutilisé en industrie et le marc de café est composté.</p>
 <p>TOUT-VENANT</p>	<p>Les encombrants sont séparés en deux flux :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les encombrants dits « incinérables » sont orientés vers le centre de valorisation énergétique Ecostu'Air à Saint Jean de Folleville (76), exploité par OREADE pour le SEVEDE.</li> <li>• Les encombrants dits « enfouissables » sont acheminés vers l'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux à Billy (14) exploitée par VALNOR.</li> </ul>
 <p>CARTONS</p>	<p>Les cartons sont d'abord orientés vers une plateforme de tri à Hermival les Vaux (14), exploitée par PASSENAUD, avant d'être pressés en balles à la FLECHE (72). Les cartons sont ensuite transformés en pâte cellulosique, puis après séchage, ils deviennent de nouveaux emballages.</p>
 <p>GRAVATS/INERTES</p>	<p>Les gravats/inertes sont acheminés sur le site de la société PIEDNOIR à BLANGY LE CHATEAU (14).</p>
 <p>DÉCHETS DANGEREUX DES MÉNAGES</p>	<p>Les DDM sont orientés vers la plateforme de pré-traitement, tri, transit de BLAINVILLE SUR ORNE (14), sur le site exploité par Yves MADELINE.</p> <p>Les traitements sont différents selon le type de déchets.</p>
 <p>LAMPES</p>	<p>Les lampes sont regroupées sur une plateforme à Saint Gilles (35) par SODICOME avant envoi vers les centres de recyclage. Elles sont broyées (ou brisées) dans une enceinte confinée. Après séparation des différents matériaux, les matières premières secondaires (verre, plastiques,...) sont réintroduites dans la fabrication de nouveaux produits (tubes fluorescents,...)</p>

 <p>PILES ET ACCUMULATEURS</p>	<p>Les piles et accumulateurs sont regroupés à Javené (35), chez CHIMIREC. Après être broyés, les matériaux sont séparés par 2 méthodes différentes en fonction des caractéristiques des piles. Le traitement se fait soit par voie thermique, soit par voie chimique. Les métaux récupérés sont ensuite réutilisés pour la fabrication d'objet de la vie courante comme des gouttières en zinc, des couverts en acier inoxydable,...</p>
 <p>HUILE VEGETALE</p>  <p>HUILE DE VIDANGE</p>	<p>L'huile végétale est regroupée sur la plateforme de BLAINVILLE SUR ORNE (14), par la société Yves MADELINE Elle est ensuite valorisée en bio-carburant ou combustible par MJR Négoce (76)</p> <p>L'huile de vidange est régénérée à Lillebonne (76) par ECO HUILE.</p>

Toutes les informations relatives à la déchetterie de Cambremer, dont dépendent les 10 communes gérées par convention par Lisieux Normandie Agglomération, seront mentionnées dans leur rapport sur le prix et la qualité du service déchets réalisé, pour le territoire de l'ancien SIDMA, par Lisieux Normandie Agglomération.

## 5. Localisation, capacité et exploitants des unités de traitement

Le tableau ci-dessous référence certains lieux de traitement avec leurs capacités :

	Lieu de traitement	Exploitant	Type de traitement	Capacité
<b>Ordures ménagères</b>	Saint Jean de Folleville (76)	OREADE	Incinération (valorisation énergétique)	207 500 T/an Performance énergétique : 96%
<b>Emballages ménagers</b>	Le Havre (76)	VEOLIA	Centre de tri	42 000 T/an
<b>Encombrants</b>	Billy (14)	VEOLIA	Enfouissement	80 000 T/an
	Saint Jean de Folleville (76)	OREADE	Incinération (valorisation énergétique)	207 500 T/an Performance énergétique : 96%
<b>Bois</b>	Allouville Bellefosse (76)	COLLECTIVERT / LINEX	Valorisation matière	
<b>Déchets verts</b>	La Folletière – Abenon (14)	ATOUT COMPOST	Compostage puis épandage agricole	10 000 T/an
<b>Ferraille</b>	Hermival les Vaux (14)	PASSENAUD	Valorisation matière	
<b>Amiante</b>	Billy (14)	VEOLIA	Enfouissement	80 000 T/an

## 6. Tri des emballages

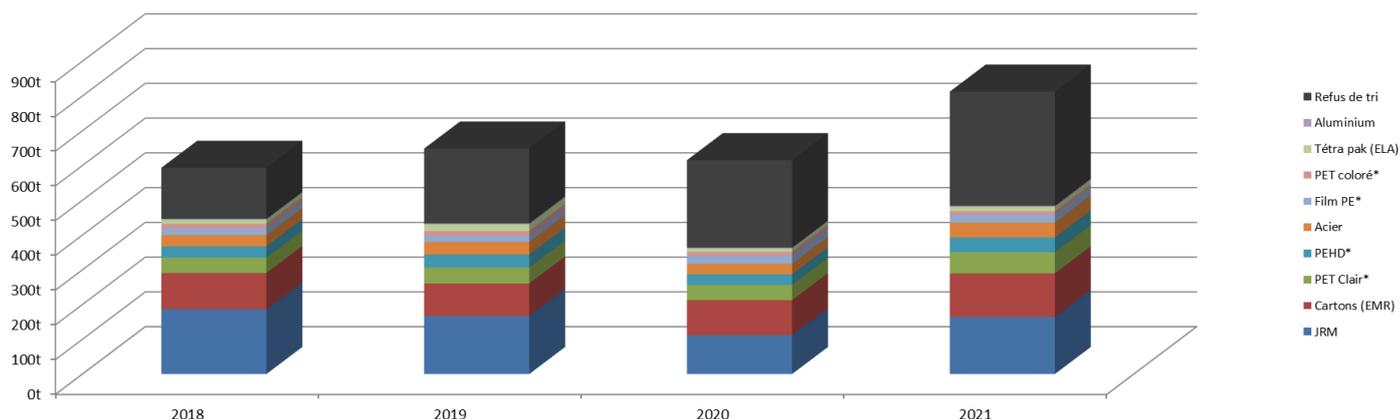
En 2021, le centre de tri a séparé un peu plus de 800 T de déchets issus de la collecte sélective. Le tableau suivant présente les tonnages de déchets issus de la collecte sélective en porte à porte sur le territoire de la communauté de communes Terre d'Auge pris en charge par le centre de tri en 2020 et 2021.

	Tonnages 2020	Tonnages 2021	Evolution 2020/2021	
			En tonnes	En %
<b>JRM</b>	111.91	164,25	+ 52,34	+ 47 %
<b>Cartons</b>	100.58	125,16	+ 24,58	+ 24 %
<b>PET Clair</b>	44.18	61,04	+ 16,86	+ 38 %
<b>PEHD</b>	30.16	42,62	+ 12,46	+ 41 %
<b>Acier</b>	26.94	35,69	+ 8,74	+ 32 %
<b>Film PE</b>	23.60	22,99	- 0,60	- 3 %
<b>PET coloré</b>	11.09	10,17	- 0,91	- 8 %
<b>Briques alimentaires</b>	9.71	12,65	+ 2,94	+ 30 %
<b>Aluminium</b>	2	2,20	+ 0,21	+ 10 %
<b>Refus de tri</b>	251.99	328,80	+ 76,81	+ 30 %
<b>TOTAL</b>	<b>612.15</b>	<b>805,57</b>	<b>+ 193,42</b>	<b>+ 32 %</b>

Les augmentations de tonnages entre 2020 et 2021, pour les recyclables, s'expliquent notamment par le fait que jusqu'au 31/12/2020, seuls les tonnages collectés sur les 34 communes historiques étaient comptabilisés. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021, les tonnages sont comptabilisés sur les 44 communes, soit l'ensemble du territoire de Terre d'Auge. Ils s'expliquent également par le caractère exceptionnel des années 2020 (année de confinement et de ralenti économique) et 2021 (année de reprise économique).

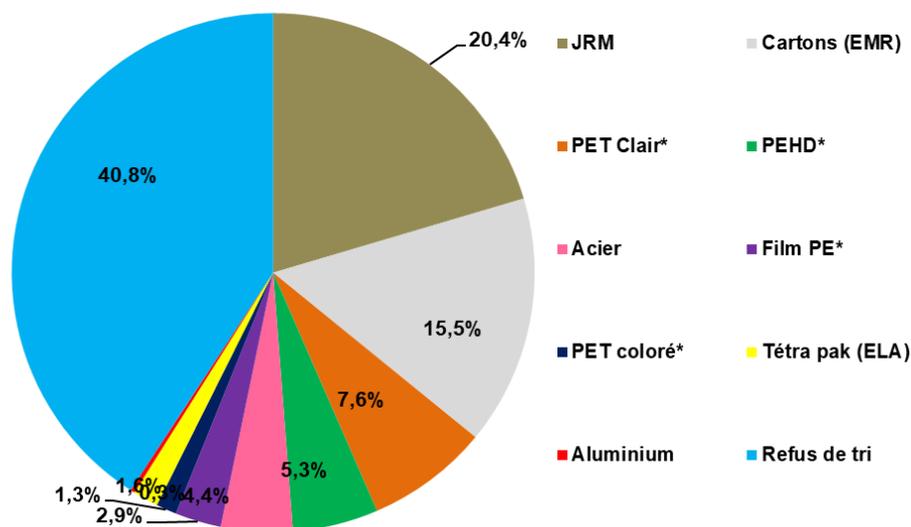
Sur une durée plus longue, on observe une hausse tendancielle des tonnages de déchets recyclables collectés, comme le montre le graphique suivant :

**Evolution des tonnages en collecte sélective**



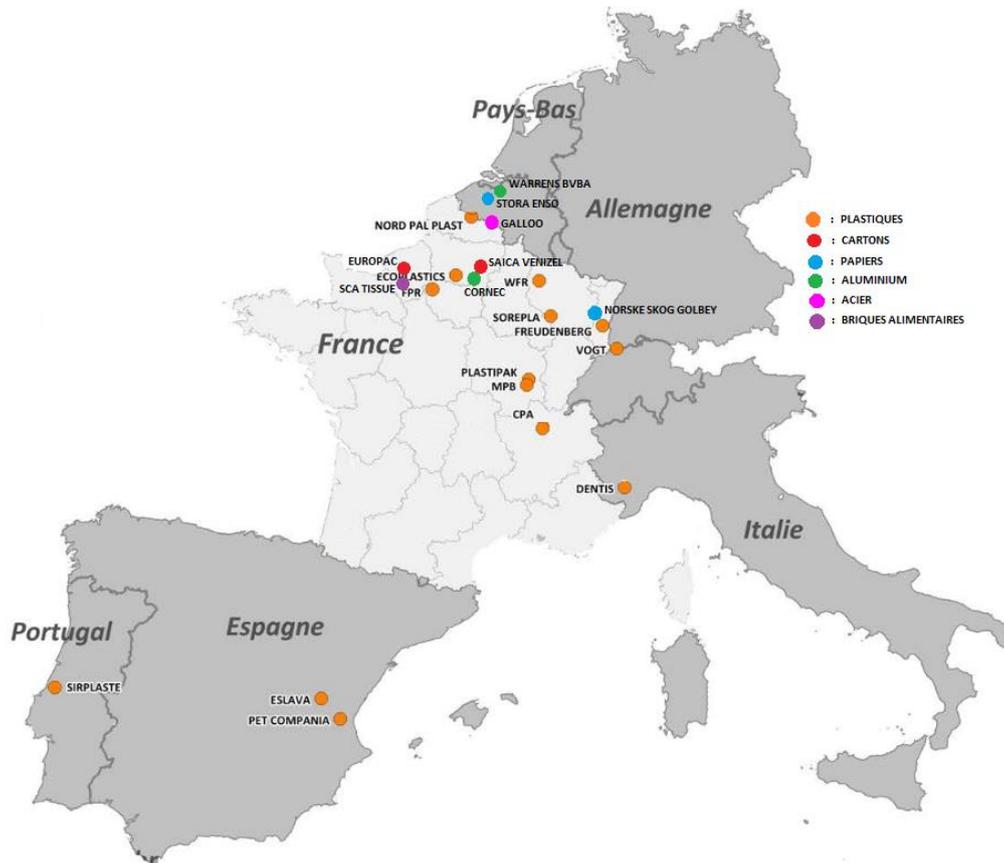
Les matières recyclables issues des déchets de la collecte sélective se répartissent de la manière suivante :

**Répartition des tonnages de déchets recyclables collectés en 2021**

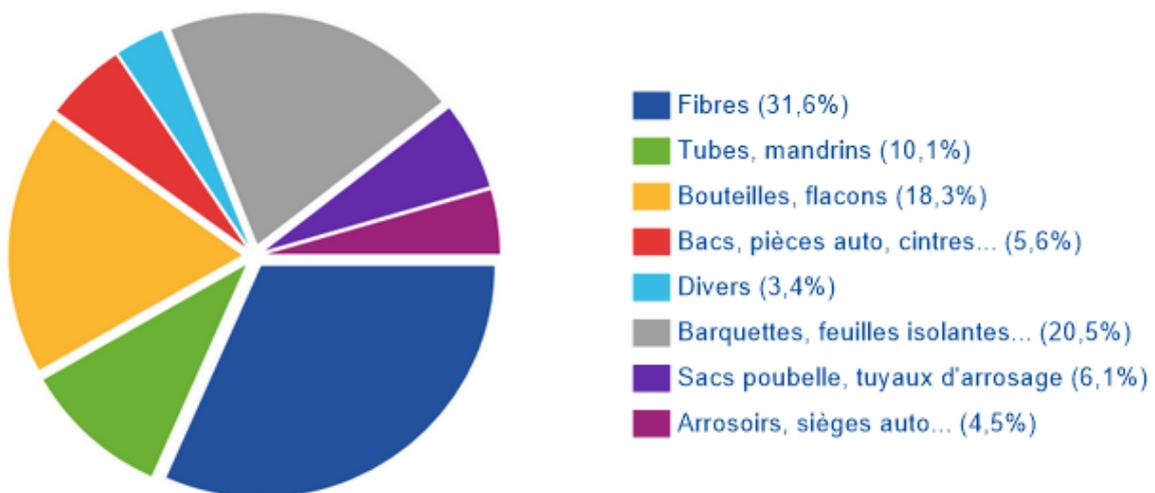


## 7. Valorisation des emballages ménagers

La carte ci-dessous localise les différentes entreprises de valorisation des emballages ménagers :



- 82 % des emballages plastiques sont recyclés en France. Les emballages ménagers en plastique sont lavés, séchés, puis réduits en fibres et sont régénérés en produits suivant :



- Les emballages en acier sont triés, puis compactés en paquets. Expédié vers des aciéries, l'acier sert à la fabrication de bobines, de fil...
- Les emballages en aluminium sont triés puis compactés en balles, ils sont ensuite acheminés vers des recycleurs pour produire des alliages.
- Les cartons sont acheminés vers une papeterie où ils sont transformés en pâte cellulosique. Après séchage, les fibres ainsi obtenues sont transformées en feuilles de papier ou de carton.
- Les briques alimentaires sont envoyées vers des papeteries. Comme il s'agit d'emballages composites, les différents éléments qui les composent sont séparés.
- Les papiers (journaux/revues/magazines) sont transformés en pâte à papier. Cette pâte désencrée, égouttée puis séchée, est ensuite enroulée en bobines.
- Le verre est acheminé chez le recycleur où il est débarrassé de ses impuretés. Il est ensuite broyé pour devenir du calcin qui servira à la production de nouveaux emballages en verre.

Dans le cadre du barème F (2018-2023) de CITEO, les repreneurs des matériaux triés sont :

	Repreneur	Tonnages livrés en 2021
Pour les plastiques	Valorplast (option filière)	135,187
Pour le verre	OI-Manufacturing (option filière)	844,10
Pour l'aluminium	Véolia Propreté (option fédération)	2
Pour l'acier		29,3
Pour les cartons		78,112
Pour les briques alimentaires		26,98
Pour les papiers		144,46

Les refus de tri sont acheminés vers l'usine d'incinération du SEVEDE.

## 8. Traitement des ordures ménagères résiduelles

Dans le tableau ci-dessous sont indiqués les tonnages annuels depuis 2014 (y compris les refus de tri dès 2013, et les encombrants incinérables de la déchetterie Terre d'Auge à Pont-l'Evêque à partir de 2016), par le centre de valorisation énergétique des déchets de l'estuaire « Ecostu'air » :

Année	Tonnages incinérés	Evolution par rapport à l'année précédente
2014	4 613	- 1,68 %
2015	4 731	+ 2,56 %
2016	5 066	+ 7,08 %
2017	5 089	+ 0,46 %
2018	5 187	+ 1,92 %
2019	5 389	+ 3,89%
2020	5 601	+ 3.94 %
2021	6 364	+ 13,62 %

Les augmentations de tonnages entre 2020 et 2021, pour les ordures ménagères, s'expliquent notamment par le fait que jusqu'au 31/12/2020, seuls les tonnages collectés sur les 34 communes historiques étaient comptabilisés. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021, les tonnages sont comptabilisés sur les 44 communes, soit l'ensemble du territoire de Terre d'Auge.

Ils s'expliquent également par le caractère exceptionnel des années 2020 (année de confinement et de ralenti économique) et 2021 (année de reprise économique).

## 9. Prévention et réduction de l'impact de la gestion des déchets

Afin de réduire l'impact de la gestion des déchets du territoire, la communauté de communes a engagé ou poursuivi plusieurs actions sur l'année 2021 :

- Vente de composteurs
- Poursuite des animations scolaires sur la production, le tri et la valorisation des déchets
- Recrutement d'un ambassadeur du tri

### III. Indicateurs financiers

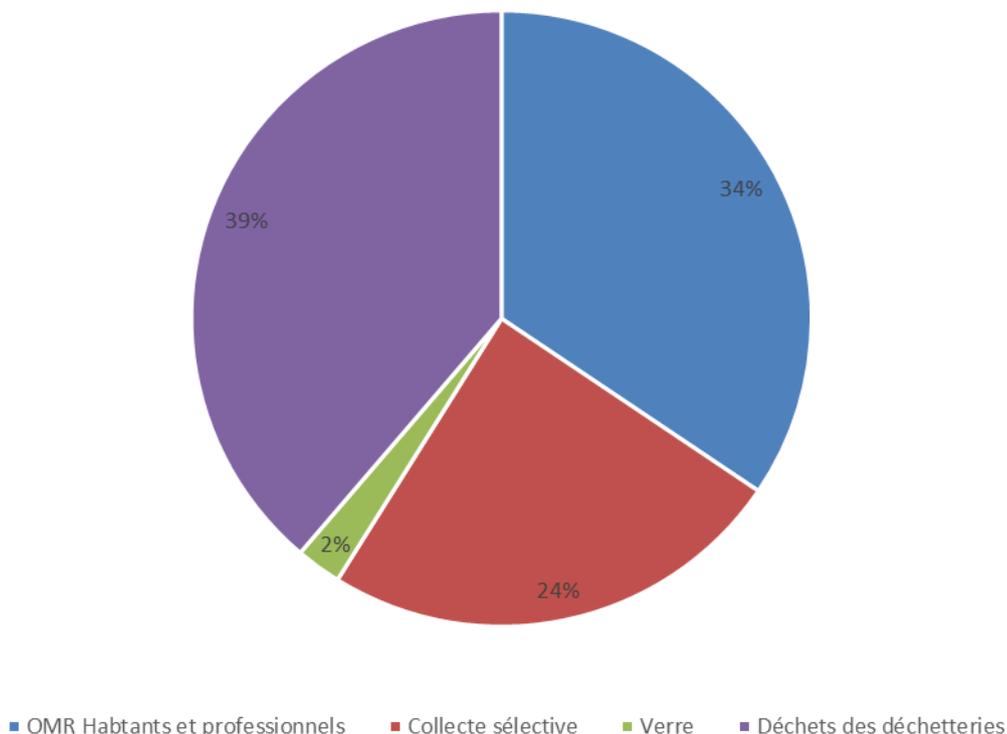
En l'absence des données suffisantes pour les extrapoler, les indicateurs financiers ne sont calculés que sur les 34 communes historiques.

#### 1. Dépenses réalisées en 2021

Ligne de la matrice	FLUX DE DECHETS				Total
	OMR Habitants et pros	Verre	Multimatériau x	Déchets des déchèteries - PLV	
Charges de structure	31 474 €	5 246 €	26 228 €	41 965 €	104 913 €
Communication	772 €	386 €	2 317 €	386 €	3 861 €
Prévention	2 580 €	- €	- €	1 106 €	3 686 €
Pré-collecte	12 177 €	20 367 €	20 817 €	- €	53 361 €
Collecte	337 341 €	37 134 €	337 341 €	148 047 €	859 863 €
Transfert/Transport	- €	- €	- €	152 789 €	152 789 €
Tri et conditionnement	- €	- €	- €	- €	- €
Compostage	- €	- €	- €	157 500 €	157 500 €
Incinération	- €	- €	- €	81 952 €	81 952 €
Autre valorisation matière ou énergie	- €	- €	- €	- €	- €
Traitement des inertes	- €	- €	- €	- €	- €
Stockage de déchets non dangereux	- €	- €	- €	- €	- €
Enlèvement et traitement des déchets dangereux	- €	- €	- €	17 555 €	17 555 €
Autres charges	- €	- €	- €	- €	- €
[REG] Transfert - Transport - Traitement	- €	- €	263 868 €	431 299 €	695 167 €
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>384 345 €</b>	<b>63 132 €</b>	<b>650 571 €</b>	<b>1 032 600 €</b>	<b>2 130 647 €</b>
[REG] Transport - Transfert - Incinération - Matériaux - Energie	533 706 €	- €	- €	- €	533 706 €

Le graphique ci-dessous représente la répartition des dépenses 2021 par flux de déchets :

### Répartition des dépenses 2021

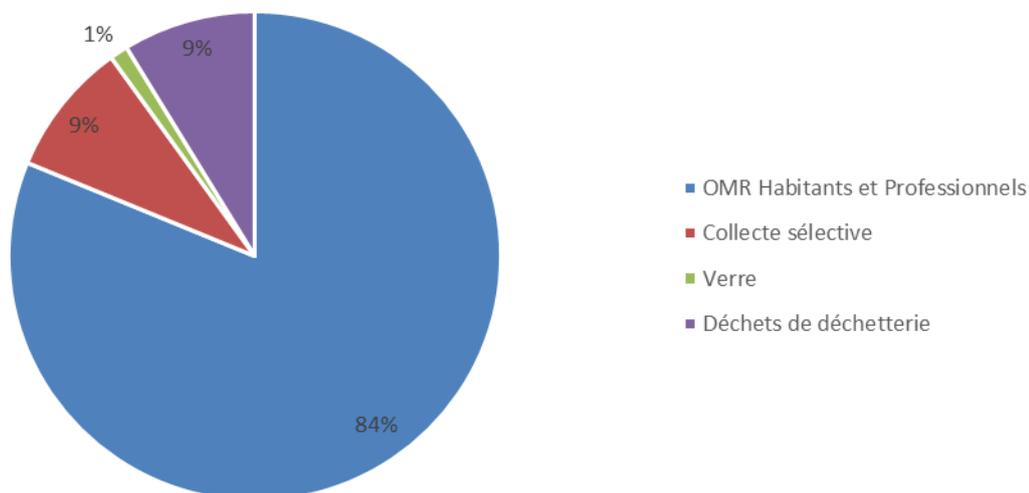


## 2. Recettes réalisées en 2021

Ligne de la matrice	FLUX DE DECHETS				Total
	OMR Habitants et pros	Verre	Multimatériau x	Déchets des déchetteries - PLV	
Ventes de produits et d'énergie	- €	- €	- €	- €	- €
Matériaux	- €	16 519 €	42 713 €	64 356 €	123 587 €
Compost	- €	- €	- €	- €	- €
Énergie	- €	- €	- €	- €	- €
Prestation à des tiers	- €	- €	- €	- €	- €
Autres produits	3 509 €	- €	- €	- €	3 509 €
Tous soutiens des sociétés agréées	23 327 €	10 851 €	202 317 €	30 644 €	267 139 €
Reprises des subventions d'investissement	- €	6 750 €	1 147 €	2 622 €	10 519 €
Subventions de fonctionnement	- €	- €	- €	- €	- €
Aides à l'emploi	- €	- €	- €	- €	- €
<b>TOTAL PRODUITS</b>	<b>26 836 €</b>	<b>34 120 €</b>	<b>246 176 €</b>	<b>97 622 €</b>	<b>404 754 €</b>
<b>TVA acquittée</b>	<b>90 378 €</b>	<b>4 446 €</b>	<b>64 543 €</b>	<b>91 465 €</b>	<b>250 833 €</b>
TEOM	2 295 165 €	- €	- €	- €	2 295 165 €
REOM	- €	- €	- €	- €	- €
Redevance spéciale et facturation à l'utilisateur	- €	- €	- €	- €	- €
Redevance spéciale	16 854 €	- €	8 682 €	- €	25 536 €
Facturation à l'utilisateur	- €	- €	- €	67 558 €	67 558 €
Contribution des collectivités	- €	- €	- €	- €	- €
<b>TOTAL CONTRIBUTIONS</b>	<b>2 312 019 €</b>	<b>- €</b>	<b>8 682 €</b>	<b>67 558 €</b>	<b>2 388 259 €</b>

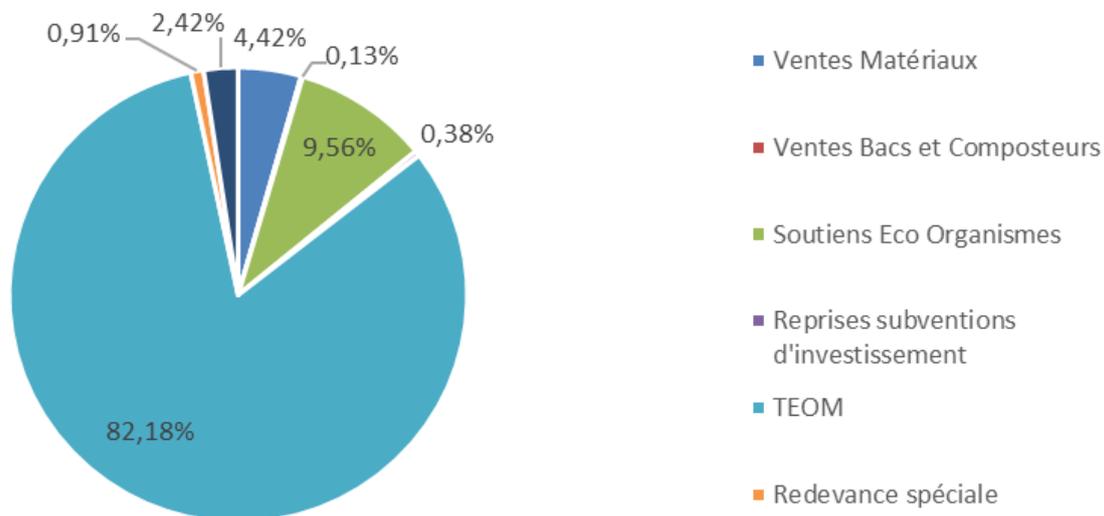
Le graphique ci-dessous représente la répartition des recettes 2021 par flux de déchets :

Répartition des recettes 2021 par flux de déchets



Le graphique ci-dessous représente la répartition des recettes 2021 par poste :

Répartition des recettes 2021 par poste



La communauté de communes fonctionne en fiscalité directe, c'est à dire qu'elle détermine un produit attendu et vote un taux. Les services fiscaux prélèvent la Taxe d'Enlèvement d'Ordures Ménagères (TEOM) auprès des contribuables en appliquant le taux voté sur le foncier bâti des bâtiments redevables.

Année	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Taux TEOM 34 communes	12.50 %	12.50 %	13.00 %	13.00 %	13.00 %	13.00 %	13.00 %	13.00 %
Taux TEOM 10 communes					9,45%	9,53%	9,53%	15.30 %

Les taux TEOM sont alors calculés en fonction des bases d'imposition selon la formule suivante :  
TEOM perçue = Bases d'imposition x Taux de TEOM

### 3. Coût aidé

Le coût aidé est l'ensemble des charges, notamment de structure, de collecte et de transport, moins les produits industriels (ventes de matériaux et d'énergie, prestations à des tiers), les soutiens des organismes agréés pour la gestion des déchets issus de produits relevant des dispositions de l'article L. 541-10 du code de l'environnement et les aides publiques.

En l'absence de tonnages collectés sur la déchetterie de Cambremer pour les habitants des 10 communes, ces coûts ne peuvent être calculés qu'à l'échelle des 34 communes.

	Coût aidé TTC (coûts complets – recettes industrielles, les soutiens et les aides)	Ordures ménagères	Verre	Emballages ménagères valorisables	Déchets de déchetterie
2021	Par tonne	197 €	43 €	636 €	83 €
	Par habitant	59 €	2 €	28 €	61 €
2020	Par tonne	197 €	37 €	750 €	93 €
	Par habitant	54 €	2 €	28 €	50 €
2019	Par tonne	200 €	22 €	703 €	91 €
	Par habitant	53 €	1 €	25 €	52 €

Fait à Pont l'Evêque, le 14 septembre 2022

Le président de la commission Environnement

Joël LEBRUN



## Communauté de Communes Terre d'Auge

9 rue de l'hippodrome  
ZA la Croix Brisée  
14130 Pont l'Évêque

Nous vous accueillons du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00

Tel : 02 31 65 04 75  
accueil@terredauge.fr



[www.terredauge.fr](http://www.terredauge.fr)



Communauté de Communes Terre d'Auge



@terredauge